



Avant d'entrer dans le vif du sujet, il était important pour l'intersyndicale CFDT, CGT, FO, SUD, de vous expliquer le « pourquoi » nous en sommes arrivés à entrer dans cette négociation.

Personne ne peut nier l'évidence ! 15 ans que nous connaissons le chômage sur notre site et pour ne rien arranger un projet 15/40 qui aurait pu être le dernier projet pour Douai, tellement il nous a handicapé.

Cette année 2021, nous devrions fabriquer 25000 véhicules ! Soit 8% de notre capacité de production ! Quelle usine demain serait encore debout après une telle rentabilité ?

Aujourd'hui, une opportunité que nous ne pouvions pas ignorer s'est présentée à nous ! Dès les prémices, les organisations syndicales de Douai se sont rencontrées pour travailler ensemble sur ce projet d'accord.

Cette intersyndicale à tenue, et tient toujours aujourd'hui, ce tract en est la preuve.

Lors des 10 commissions paritaires avec les 3 sites Douai/MCA/STA, sur ces 2 derniers mois, la direction nous a expliqué plus ou moins à demi-mot, sa volonté, sa vision mais aussi sa grande ambition de remettre le MADE IN FRANCE au cœur du projet, re-fabriquer en France mais surtout dans les hauts de France !

L'ambition de ce pôle d'excellence est très claire pour la direction : « En 2025 nous serons la plus importante unité de production de voitures électriques avec un volume avoisinant les 500 000 /An »

## CREATION DE LA SOCIETE RENAULT ELECTRICITY

- Création en janvier 2022 de l'entreprise Renault Electricity regroupant Douai, MCA et STA, Nouvelle société Renault dans le groupe Renault
- Les contrats de travail seront transférés automatiquement
- Continuité du contrat de travail, ancienneté maintenue.
- L'ensemble des accords collectifs d'entreprises et d'établissements renégociés progressivement.

### PROJET FABRICATION DE VÉHICULES ELECTRIQUES

- Aucune fermeture de site
- Petite Citadine proche de 20 000 euros
    - BCB
    - HCB
  - + Tous les dérivés

Un autre projet est prévu pour le pôle, selon le scénario, il sera décidé d'être mis à MCA ou Douai

### USINE BATTERIES À DOUAI

Création d'une usine de batterie à Douai, à la place du L et du F.

L'usine ne sera pas gérée par Renault, elle va générer entre 400 et 1000 emplois à terme, pour le Douaisis.

## EMPLOIS

**700 EMBAUCHES EN CDI POUR LE PÔLE ENTRE 2022 ET 2024**  
**350 pour Douai et STA**  
**350 pour MCA**

### PRIME CRÉATION POLE

- Obtention d'une prime de 500 euros pour la création du pôle, versée en janvier 2022. (**300 euros initialement prévu**).

## INTERIMAIRES

- Fin des contrats intérimaires classiques remplacés par des contrats CDD, avec obtention d'un diplôme (CQPM) reconnu dans la métallurgie.
- Fiches de paie Renault
- Prime d'intéressement

## REMUNERATION CDI ACTUEL AVEC LA SOCIÉTÉ RENAULT ELECTRIC

- Les primes mensuelles seront toutes englobées dans le salaire, avec une augmentation du taux horaire, pour n'avoir aucune perte de salaire annuellement. Le salaire de base va augmenter.
- Il n'y aura aucune perte de salaire
- Prime vacances : 570 Euros Brut (versement juillet)
- Prime fin d'année : au coef et à l'ancienneté (versement décembre)
- S'ajoute bien sûr la prime d'intéressement groupe (versement en mars) et intéressement local

## ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

### OVERTIME

- Possibilité de faire 15 minutes maximum à la fin de chaque poste si besoin (**30 min initialement prévu**)
- Délai de prévenance : 2H avant
- Majoré à 50%, sur la paie du mois en cours si possible. (**25% initialement prévu**)
- Possibilité de capitaliser (**non capitalisable initialement prévu**)
- Pas d'overtime le vendredi matin si samedi obligatoire
- Pas d'overtime à la veille des vacances
- Pas d'overtime le samedi

### HORAIRES DE TRAVAIL

- 5h30/13h15 + 15 min overtime donc 13h30 possible, si besoin
- 13h30 /21h15 + 15 min overtime donc 21h30 possible, si besoin

Une négociation restera possible par la suite pour une éventuelle modification des horaires.

**TEMPS TRAVAIL EFFECTIF AUJOURD'HUI : 7H13**  
**TEMPS TRAVAIL EFFECTIF DEMAIN (Hors overtime) : 7H10**

### SAMEDIS OBLIGATOIRES

- Payés à 25%, que du matin, avec prime de 10 euros bruts
- 2022: 6 maximum par équipe
- 2023: 8 maximum par équipe
- 2024: 10 maximum par équipe
- 2025 : 10 maximum par équipe (**12 initialement prévus**)